

Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/SBI/3/6/Add.1
12 juin 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION

Troisième réunion

Québec (à confirmer), Canada, 9-14 novembre 2020

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

MÉCANISME DE FINANCEMENT - PROJET DE RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Note de la Secrétaire exécutive

INTRODUCTION

1. Dans le mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial, il a été convenu que le Conseil élaborerait et présenterait un rapport pour chaque réunion ordinaire de la Conférence des Parties (voir décision III/8, annexe, par. 3).

2. Au paragraphe 8e) de la décision [XII/30](#), la Conférence des Parties a invité le Fonds pour l'environnement mondial à « communiquer un premier projet de son rapport à la Conférence des Parties, particulièrement axé sur la réponse du Fonds pour l'environnement mondial aux orientations précédentes de la Conférence des Parties, à l'Organe subsidiaire chargé de l'application avant la réunion de la Conférence des Parties où elle examinera le rapport officiellement, en vue de promouvoir l'examen efficace et opportun des informations contenues dans le rapport ».

3. Conformément à ce qui précède, la Secrétaire exécutive distribue ci-joint le projet de rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Le rapport, en anglais, espagnol et français, est reproduit tel qu'il a été reçu par le Secrétariat, à l'exception de la liste des projets et programmes approuvés pendant la période du rapport jointe en annexe, qui est diffusée séparément en tant que document d'information (CBD/SBI/3/INF/7). Le présent document sera aussi disponible en arabe, chinois et russe.

* CBD/SBI/3/1.



fem

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

**PROJET DE RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL À L'INTENTION DE LA
15^E CONFÉRENCE DES PARTIES PRÉSENTÉ À LA TROISIÈME RÉUNION DE L'ORGANE
SUBSIDIARE DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

14 février 2020

TABLE DES MATIÈRES

Résumé analytique.....	1
I. Activités menées dans le cadre des projets en appui à la mise en œuvre de la CDB	5
Stratégie dans le domaine de la diversité biologique pendant FEM-7	5
Utilisation de la programmation pendant FEM-7	7
Contribution de la programmation de FEM-7 à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	8
Contribution de la stratégie adoptée dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-7 à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	13
Financements pour la préparation de projets	14
Appui à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques rattaché à la Convention sur la diversité biologique.....	15
Aide à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique	15
Contribution des Programmes à impact à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité15	15
Systèmes alimentaires et occupation et restauration des sols.....	15
Gestion durable des forêts.....	16
Villes durables	17
Autres contributions du FEM à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	18
Adaptation au changement climatique.....	18
Domaine d'intervention « eaux internationales »	19
Instruments financiers autres que les aides directes.....	20
Programme de microfinancements	22
II. Suite donnée par le FEM aux orientations reçues de la 14 ^e Conférence des Parties à la CDB	24
III. Mise en œuvre du portefeuille	29
Réalisation des objectifs de développement des projet et évolution de la mise en œuvre	29
Accroître le cofinancement sur l'ensemble du portefeuille	34
IV. Rapport d'étape sur les résultats et cibles institutionnels à atteindre pendant FEM-7	35
V. Résultats provenant du Bureau indépendant d'évaluation du FEM	38
Évaluation de l'appui du FEM à la prise en compte systématique de la biodiversité en 2018.....	38
Évaluation de l'appui du FEM à un changement transformateur	41
Évaluation de l'appui du FEM à l'intensification de l'impact des projets en 2019.....	42

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Ce projet de rapport à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) présente des informations concernant les activités menées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le domaine d'intervention « diversité biologique » comme pour donner suite aux orientations données par la 14^e Conférence des Parties au FEM en novembre 2018. Il porte sur la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019. Le rapport final, qui sera présenté à la 15^e Conférence des Parties, couvrira la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020, qui correspond aux deux premières années de la septième période de reconstitution des ressources du FEM (FEM-7) qui elle va du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022.

2. Le but de la stratégie adoptée dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-7 est de préserver la biodiversité d'importance mondiale dans les paysages terrestres et marins. Pour l'atteindre, le FEM investit afin d'aider les pays à réaliser les trois objectifs retenus dans les orientations données par la 13^e Conférence des Parties au FEM, depuis décembre 2016, présentés dans le cadre quadriennal sur les priorités programmatiques, à savoir :

- Prendre en compte systématiquement la biodiversité dans les secteurs et dans les paysages terrestres et marins ;
- S'attaquer aux facteurs directs pour protéger les habitats et les espèces ; et
- Affiner les politiques et le cadre institutionnel relatifs à la biodiversité.

3. La stratégie adoptée pour FEM-7 dans le domaine de la biodiversité comprend neuf branches d'investissement dans le cadre de la programmation qui contribuent directement à l'application du Plan stratégique pour la biodiversité 2010-2020 et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité à travers un ensemble de mesures qui s'attaquent aux facteurs les plus cruciaux de l'appauvrissement de la biodiversité dans des paysages terrestres et marins tout entiers.

4. En outre, les options de programmation comprennent des investissements à travers des Programmes à impact à même d'avoir un meilleur rendement pour chaque unité d'investissement en recherchant des réponses systémiques aux problèmes qui apparaissent dans plus d'un secteur. Elles contribueront de manière importante et synergique au Cadre quadriennal des priorités de programmes de FEM-7 et aux résultats connexes attendus, comme convenu à la 13^e Conférence des Parties.

5. Pour la période couverte par FEM-7, un montant total de 1,292 milliard de dollars a été alloué au domaine d'intervention « diversité biologique », dont 1,031 milliard de dollars sont affectés aux pays par le biais du Système transparent d'allocation des ressources (STAR).

6. Le montant total des ressources du FEM programmées dans le domaine d'intervention « diversité biologique » sur la période considérée était de 638 millions de dollars (soit 49 % du

montant total des ressources allouées au domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-7). Sur ce montant total, 468 millions de dollars (45 %) prélevés sur les ressources allouées dans le cadre du STAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique » ont été programmés.

7. Ces ressources ont permis de financer 38 projets dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et 99 projets multisectoriels. Soixantequinze de ces projets étaient rattachés à six programmes-cadres, dont les Programmes à impact. Quatre-vingt-trois pays ont bénéficié de ces investissements. Ces chiffres incluent les allocations pour frais versées aux Agences et les financements pour la préparation des projets (financements PPG).

8. La valeur totale ressources que le FEM a investies à travers toutes les branches de programmation pertinentes de FEM-7 (stratégie du domaine d'intervention « diversité biologique », Programmes à impact, domaine d'intervention « eaux internationales », Fonds des pays les moins avancés pour l'adaptation au changement climatique, Instruments financiers autres que les aides directes et Programme de microfinancements) dans le but d'atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, au cours des 18 premiers mois de FEM-7, était de 1,056 milliard de dollars, somme qui a permis de mobiliser 8,955 milliards de dollars de cofinancement, portant le montant total des investissements à 10,01 milliards de dollars.

9. À la 14^e Conférence des Parties, ces dernières ont communiqué des orientations au FEM concernant divers sujets¹. Les orientations particulières sur les opérations du FEM et les sujets thématiques spécifiques relatifs à la biodiversité ont été dûment prises en compte et un compte rendu de l'état d'avancement des suites données par le FEM à ces orientations est fourni dans le rapport.

10. Quatre-vingt-quatre pour cent de la cohorte de projets sur la biodiversité en cours de mise en œuvre durant la période couverte par ce rapport ont été jugés satisfaisants quant à leur état d'avancement et à la réalisation de leur objectif de développement. En outre, 84 % de la cohorte de projets multisectoriels ont été jugés satisfaisants quant à leur état d'avancement et 90 % ont été jugés satisfaisants pour ce qui est de la réalisation de l'objectif de développement.

11. Une série de cibles à atteindre par le FEM a été convenue dans le cadre de l'Accord de reconstitution des ressources de FEM-7². Le rapport présente les cibles cumulées indiquées dans les propositions approuvées par le Conseil du FEM du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019 et ayant trait à la CDB et au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Les cibles cumulées représentent les principales réalisations de ces projets. Les progrès accomplis dans l'atteinte des principales cibles de la CDB sont résumés dans le tableau ci-dessous.

¹ Voir la décision XIV/23.

² FEM, 2018, [Updated Results Architecture for GEF-7](#), GEF/C.54/11/Rev.02.

Progrès accomplis dans l'atteinte des principales cibles des indicateurs de base de FEM-7 liées à la CDB³

Cible d'indicateur de base	Atteinte de la cible (nombre)	Atteinte de la cible (pourcentage)
Cible de l'indicateur de base 1 : 200 millions d'hectares d'aires protégées terrestres créées ou placées sous gestion améliorée en vue de leur préservation et de leur utilisation durable	78,6 millions d'hectares	39,3
Cible de l'indicateur de base 2 : 8 millions d'hectares d'aires protégées marines créées ou placées sous gestion améliorée en vue de la préservation et de l'utilisation durable	> 8 millions d'hectares	> 100
Cible de l'indicateur de base 3 : 6 millions d'hectares de terres restaurées	5,7 millions d'hectares	94,5
Cible de l'indicateur de base 4 : 320 millions d'hectares de paysages soumis à des pratiques améliorées hors aires protégées	97,5 millions d'hectares	30,5
Cible de l'indicateur de base 5 : 28 millions d'hectares d'habitats marins soumis à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité hors aires protégées	5,5 millions d'hectares	19,6
Cible de l'indicateur de base 7 : 32 écosystèmes aquatiques partagés (dulicoles ou marins) placés sous un mécanisme nouveau ou amélioré de gestion coopérative	14 écosystèmes aquatiques partagés	43,8
Cible de l'indicateur de base 8 : Pêcheries surexploitées au niveau mondial ramenées à des niveaux d'exploitation plus viables grâce à une réduction des prises de 3,5 millions de tonnes métriques	127 000 tonnes métriques	3,6

12. Au cours de la période sous revue, le Bureau indépendant d'évaluation du FEM (Bureau de l'évaluation) a réalisé quatre évaluations et examens pertinents pour le domaine d'intervention « diversité biologique ». Il s'agit des études et examens ci-après : 1) évaluation de l'aide du FEM à la prise en compte systématique de la biodiversité ; 2) examen formatif des programmes intégrés pilotes ; 3) évaluation de l'aide du FEM à un changement porteur de transformations profondes ; 4) évaluation de l'aide du FEM à l'intensification de l'impact. Les principaux messages qui se dégagent de ces évaluations sont résumés par le Bureau de l'évaluation dans ce rapport.

³ FEM, 2019, [Work Program for GEF Trust Fund](#), GEF/C.57/07.

I. ACTIVITES MENEES DANS LE CADRE DES PROJETS EN APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDB

1. Ce projet de rapport à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) présente des informations concernant les activités menées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le domaine d'intervention « diversité biologique » comme pour donner suite aux orientations données par la 14^e Conférence des Parties au FEM en novembre 2018. Il porte sur la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019. Le rapport final, à présenter à la 15^e Conférence des Parties, couvrira la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020, qui correspond aux deux premières années de la septième période de reconstitution des ressources du FEM (FEM-7) qui elle va du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022.

Stratégie dans le domaine de la diversité biologique pendant FEM-7

2. Le but de la stratégie adoptée dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-7 est de préserver la biodiversité d'importance mondiale dans les paysages terrestres et marins. Pour l'atteindre, le FEM investit afin d'aider les pays à réaliser les trois objectifs retenus dans les orientations données par la 13^e Conférence des Parties au FEM, depuis décembre 2016, présentés dans le cadre quadriennal sur les priorités programmatiques, à savoir :

- Prendre en compte systématiquement la biodiversité dans les secteurs et dans les paysages terrestres et marins ;
- S'attaquer aux facteurs directs pour protéger les habitats et les espèces ; et
- Affiner les politiques et le cadre institutionnel relatifs à la biodiversité.

3. La stratégie adoptée dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et les branches de programmation dans les domaines d'intervention, le Programme à impact « Systèmes alimentaires et occupation et restauration des sols », le Programme à impact « Villes durables », le Programme à impact « Gestion durable des forêts » et les investissements dans le domaine d'intervention « eaux internationales » contribuent collectivement à l'atteinte de but fixé pour FEM -7 et des trois objectifs présentés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Orientations des instances de la CDB et mécanisme de mise en œuvre pendant FEM-7

Orientations données par la 13 ^e Conférence des Parties : Cadre quadriennal des priorités des programmes	Mécanisme de mise en œuvre
I. Prendre en compte systématiquement la biodiversité dans les secteurs et dans les paysages terrestres et marins A) Améliorer les politiques et la prise de décision, guidées par la valeur de la biodiversité et des écosystèmes	Investissements et branches de programmation dans le domaine d'intervention « diversité biologique » Prise en compte systématique de la biodiversité dans les secteurs prioritaires Programme mondial pour la faune (prévention de l'extinction d'espèces menacées connues et de la

Orientations données par la 13^e Conférence des Parties : Cadre quadriennal des priorités des programmes	Mécanisme de mise en œuvre
<p>B) Gérer les paysages terrestres et marins</p> <p>C) Exploiter la biodiversité au profit d'une agriculture durable</p>	<p>faune pour le développement durable)</p> <p>Évaluation et comptabilité du capital naturel</p> <p>Utilisation durable des ressources génétiques végétales et animales</p> <p>Conservation inclusive</p> <p>Programmes à impact</p> <p>Programme à impact sur les systèmes alimentaires et l'occupation et la restauration des sols</p> <p>Programme à impact sur les villes durables</p> <p>Programme à impact sur la gestion durable des forêts (Amazonie, bassin du Congo, paysages durables des terres arides)</p> <p>Autres domaines d'intervention</p> <p>Eaux internationales/pêche durable</p>
<p>II. S'attaquer aux facteurs directs pour protéger les habitats et les espèces</p> <p>D) Prévenir et lutter contre les espèces exotiques envahissantes</p> <p>E) Réduire les pressions exercées sur les récifs coralliens et autres écosystèmes côtiers et marins vulnérables</p> <p>F) Améliorer l'efficacité des systèmes d'aires protégées</p> <p>G) Combattre l'utilisation illégale et non durable des espèces, en agissant en priorité pour les espèces menacées</p>	<p>Investissements et branches de programmation dans le domaine d'intervention « diversité biologique »</p> <p>Mesures pour prévenir, combattre et gérer les espèces exotiques envahissantes (privilégier les îles)</p> <p>Amélioration de la viabilité financière, gestion efficace et couverture des écosystèmes du parc mondial d'aires protégées</p> <p>Autres domaines d'intervention</p> <p>Eaux internationales/aires protégées marines et côtières</p>
<p>III. Affiner la politique et le cadre institutionnel relatifs à la biodiversité</p> <p>H) Mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques</p> <p>I) Mise en œuvre le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le</p>	<p>Investissements et branches de programmation dans le domaine d'intervention « diversité biologique »</p> <p>Mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques</p> <p>Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des</p>

Orientations données par la 13 ^e Conférence des Parties : Cadre quadriennal des priorités des programmes	Mécanisme de mise en œuvre
partage des avantages découlant de leur utilisation - J) Amélioration de la politique, de la planification et l'examen en matière de biodiversité	avantages découlant de leur utilisation Appui à l'établissement des rapports nationaux et à l'élaboration des SPANB

Utilisation de la programmation pendant FEM-7

4. Pour la période couverte par FEM-7, un montant total de 1,292 milliard de dollars a été alloué au domaine d'intervention « diversité biologique », dont 1,031 milliard de dollars sont affectés aux pays par le biais du Système transparent d'allocation des ressources (STAR).

5. Le tableau 2 ci-dessous résume l'utilisation des ressources dédiées au domaine d'intervention « diversité biologique » depuis le début de la période couverte pendant FEM-7 allant du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019.

6. Au 31 décembre 2019, 468 millions de dollars, soit 45 %, sur le montant total des ressources pour la biodiversité allouées aux pays par le biais du STAR pendant FEM-7 avaient été programmés.

7. Le montant total des ressources du FEM programmées dans le domaine d'intervention « diversité biologique » s'élevait à 638 millions de dollars, soit 49 % des ressources allouées au domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-7.

8. Ces ressources ont permis de financer 38 projets dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et 99 projets multisectoriels. Soixantequinze de ces projets étaient rattachés à six programmes-cadres, dont les Programmes à impact. Quatre-vingt-trois pays ont bénéficié de ces investissements. Ces chiffres incluent les allocations pour frais versées aux Agences et les financements pour la préparation des projets (financements PPG).

Tableau 2. Résumé de l'utilisation des ressources programmées pendant FEM-7 dans le domaine d'intervention « diversité biologique » (du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019)⁴

Domaine d'intervention « diversité biologique »	FEM-7 Objectifs de la programmation (en millions de)	FEM-7 Programmation (en millions de dollars)	FEM-7 Programmation (%)

⁴ Ces chiffres incluent les allocations pour frais versées aux Agences et les financements pour la préparation des projets.

	dollars)		
<i>Allocations individuelles au titre du STAR</i>	1 031	468	45
<i>Ressources réservées dans le cadre du STAR</i>			
Activités habilitantes	46	0	0
Projets et programmes mondiaux et régionaux liés à la biodiversité			
Programmation intégrée	160		
• Systèmes alimentaires et occupation et restauration des sols	92	70	76
• GDF des grands biomes (Amazonie, Congo, zones arides)	53	50	100
• Villes durables	15	15	100
Ressources totales	1 292	638	49

Contribution de la programmation de FEM-7 à la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité

9. Comme le montre le tableau 3 ci-dessous, la stratégie adoptée pour FEM-7 dans le domaine de la biodiversité comprend neuf branches d’investissement et programmes qui contribuent directement à l’application du Plan stratégique pour la biodiversité 2010-2020 et à la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité à travers un ensemble de mesures qui s’attaquent aux facteurs les plus cruciaux de l’appauvrissement de la biodiversité dans des paysages terrestres et marins tout entiers. Dans son ensemble, la série d’options de programmation incluses dans la stratégie fait directement écho au cadre quadriennal des priorités de programmes de FEM-7 ainsi qu’au Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, en particulier en ce qui concerne le programme sur la prise en compte systématique de la biodiversité qui gagne de plus en plus en importance.

10. En outre, les options de programmation comprennent des investissements à travers des Programmes à impact à même d’avoir un meilleur rendement pour chaque unité d’investissement en recherchant des réponses systémiques aux problèmes qui apparaissent dans plus d’un secteur. Elles contribueront de manière importante et synergique au Cadre quadriennal des priorités de programmes de FEM-7 et aux résultats connexes attendus, comme convenu à la 13^e Conférence des Parties.

Tableau 3. Objectifs de la stratégie pour la biodiversité et branches de programmation

Objectifs de la stratégie pour la biodiversité et branches de programmation	
Objectif 1. Prendre en compte systématiquement la biodiversité dans les secteurs et dans les paysages terrestres et marins	
1-1	Prise en compte systématique de la biodiversité dans les secteurs prioritaires
1-2a	Programme mondial pour la faune - Prévention de l’extinction des espèces

	menacées connues
1-2b	Programme mondial pour la faune - La faune au service du développement durable
1-3	Évaluation et comptabilité du capital naturel
1-4	Utilisation durable des ressources génétiques végétales et animales
1-5	Conservation inclusive
Autres domaines d'intervention connexes	Domaine d'intervention « eaux internationales »/Pêche durable
Programmes à impact	Programme à impact sur les systèmes alimentaires et l'occupation et la restauration des sols
	Programme à impact sur les villes durables
	Programme à impact sur la gestion durable des forêts
Objectif 2. S'attaquer aux facteurs directs pour protéger les habitats et les espèces	
2-6	Mesures pour prévenir, combattre et gérer les espèces exotiques envahissantes
2-7	Amélioration de la viabilité financière, gestion efficace et couverture des écosystèmes du parc mondial d'aires protégées
Programmes à impact	Programme à impact sur la gestion durable des forêts
Autres domaines d'intervention connexes	Domaine d'intervention « eaux internationales »/Aires protégées marines et côtières
Objectif 3. Affiner la politique et le cadre institutionnel relatifs à la biodiversité	
3-8	Mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques
3-9	Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation
Activités habilitantes	Amélioration de la politique, de la planification et l'examen en matière de biodiversité

11. Si certains investissements du FEM dans la biodiversité ont un lien avec un seul Objectif d'Aichi pour la biodiversité, tel que l'Objectif 11 sur les aires protégées, d'autres contribuent à plusieurs Objectifs d'Aichi, ce qui rend la présentation de l'information sur l'allocation des ressources par Objectif très difficile. Cela est particulièrement vrai dans le domaine de la prise en compte systématique de la biodiversité où une analyse des montants en dollars investis dans des projets d'intégration de la diversité biologique a révélé que les activités menées dans le cadre des projets du FEM contribuent souvent à plus d'un Objectif d'Aichi pour la biodiversité, eu égard au caractère intégré de ces investissements et à la description des objectifs eux-mêmes.

12. Aux fins de la présentation des ressources de programmation dans les tableaux ci-après, certains Objectifs sont regroupés et n'ont pas été ventilés en fonction du montant total des ressources investies par Objectif.

13. Le tableau 4 ci-dessous présente la totalité des contributions directes cumulées de la programmation de l'ensemble des ressources du FEM aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité à travers

toutes les branches de programmation pertinentes de FEM-7 (stratégie du domaine d'intervention « diversité biologique », Programmes à impact, domaine d'intervention « eaux internationales », Fonds des pays les moins avancés pour l'adaptation au changement climatique, Instruments financiers autres que les aides directes et Programme de microfinancements). La valeur totale de l'investissement du FEM au cours des 18 premiers mois de FEM-7 était de 1,056 milliard de dollars, ce qui a permis de mobiliser un cofinancement de 8,955 milliards de dollars pour un investissement total de 10,01 milliards de dollars.

**Tableau 4. Contribution directe cumulée de l'ensemble des ressources programmées du FEM à l'application du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique
(du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019)⁵**

Source de financement	Financement des projets par le FEM (en millions de dollars)	% du financement total des projets par le FEM	Cofinancement (en millions de dollars)	% du cofinancement	Total (Financement du FEM et cofinancement consacrés aux projets) (en millions de dollars)	% du total (financement du FEM et cofinancement consacrés aux projets)
Ressources allouées affectées à la biodiversité au titre du STAR ⁶	201,3	19%	1 428,6	16%	1 629,9	16%
Programme à impact « Systèmes alimentaires et occupation et restauration des sols »	281,2 (95,3 millions de dollars d'allocations au titre du STAR pour la biodiversité)	27 %	2 515,4	28%	2 796,6	28%

⁵ Ces chiffres n'incluent ni les allocations pour frais versées aux Agences ni les financements pour la préparation des projets.

⁶ Les allocations au titre du STAR rapportées dans cette ligne représentent des projets menés dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et des projets multisectoriels utilisant des ressources dédiées à la biodiversité qui ne relèvent pas des Programmes à impact.

Source de financement	Financement des projets par le FEM (en millions de dollars)	% du financement total des projets par le FEM	Cofinancement (en millions de dollars)	% du cofinancement	Total (Financement du FEM et cofinancement consacrés aux projets) (en millions de dollars)	% du total (financement du FEM et cofinancement consacrés aux projets)
Programme à impact sur la gestion durable des forêts	241,3 (92 millions de dollars d'allocations au titre du STAR pour la biodiversité)	23%	1 706,0	19%	1 947,3	19%
Programme à impact sur les villes durables	146,7 (33,3 millions de dollars d'allocations au titre du STAR pour la biodiversité)	14%	1 689,8	19%	1 836,5	18%
Ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique »	33,4	3%	90,4	1%	123,8	1%
Fonds pour les pays les moins avancés	26,3	2%	66,8	1%	93,1	1%
Domaine d'intervention « eaux internationales	90,5	9%	664,4	7%	754,9	8%

Source de financement	Financement des projets par le FEM (en millions de dollars)	% du financement total des projets (en millions de dollars)	Cofinancement (en millions de dollars)	% du cofinancement	Total (Financement du FEM et cofinancement consacrés aux projets) (en millions de dollars)	% du total (financement du FEM et cofinancement consacrés aux projets)
»						
Instruments financiers autres que les aides directes	15,0	1%	773,3	9%	788,3	8%
Programme de microfinancements	21,0	2%	21,0	0%	42,0	0%
Totaux	1 056,7		8 955,7		10 012,4	

14. Les sections suivantes décrivent plus en détail comment les investissements résumés dans le tableau 4 ont contribué à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Contribution de la stratégie adoptée dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pendant FEM-7 à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité

15. Le tableau 5 montre les ressources allouées à travers le STAR à l'appui des projets dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et des projets multisectoriels ne relevant pas des Programmes à impact de FEM-7. Les données montrent une tendance constante des pays bénéficiaires du FEM à donner la priorité au programme de prise en compte systématique de la biodiversité.

16. L'objectif 1 de la stratégie, qui porte sur la prise en compte systématique de la biodiversité, est la priorité des pays, 165,6 millions de dollars, soit 69 %, ayant été affectés à sa réalisation. L'objectif 2 de la stratégie, qui porte sur la gestion des aires protégées et la protection des espèces, est une priorité secondaire pour les pays, 65,7 millions de dollars (soit 28 %) ayant été consacrés à sa réalisation. L'objectif 3 de la stratégie, qui consiste à soutenir la mise en œuvre des deux protocoles et le respect des obligations de communication de la Convention, a été très peu prioritaire pour les pays, qui ont consacré seulement 7,8 millions de dollars, soit 3 %, à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

17. Il est important de noter que, comme décrit plus en détail dans le présent rapport, 220,6 millions de dollars de ressources affectées à la biodiversité au titre du STAR ont été programmés à travers les Programmes à impact, qui sont principalement alignés sur le programme de prise en compte systématique de la biodiversité.

Tableau 5. Contribution des projets menés dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et projets multisectoriels à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (*il s'agit ici de projets ne relevant pas des Programmes à impact*) (du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019)⁷

Objectifs de la stratégie pour la biodiversité et branches de programmation	Objectifs d'Aichi	Financement de projets par le FEM (en millions de dollars)	Cofinancement (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Objectif 1. Prendre en compte systématiquement la biodiversité dans les secteurs et dans les paysages terrestres et marins				
1-1 Prise en compte systématique de la biodiversité dans les secteurs prioritaires	3,5,6,7,14,15	84,9	623,0	707,8
1-2A Programme mondial pour la faune - Prévention de l'extinction	12	27,5	156,5	184,1

⁷ Ces chiffres n'incluent ni les allocations pour frais versées aux Agences ni les financements pour la préparation des projets.

Objectifs de la stratégie pour la biodiversité et branches de programmation	Objectifs d'Aichi	Financement de projets par le FEM (en millions de dollars)	Cofinancement (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
des espèces menacées connues				
1-2B Programme mondial pour la faune - La faune au service du développement durable	12	27,3	199,9	227,2
1-3 Évaluation et comptabilité du capital naturel	2 et 20	3,4	9,7	13,0
1-4 Utilisation durable des ressources génétiques végétales et animales	7 et 13			
1-5 Conservation inclusive	11	22,5	68,5	91,0
Objectif 2. S'attaquer aux facteurs directs pour protéger les habitats et les espèces				
2-6 Mesures pour prévenir, combattre et gérer les espèces exotiques envahissantes	9			
2-7 Amélioration de la viabilité financière, gestion efficace et couverture des écosystèmes du parc mondial d'aires protégées	11	65,7	418,6	484,3
Objectif 3. Affiner la politique et le cadre institutionnel relatifs à la biodiversité				
3-8 Mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	Aucun Objectif d'Aichi associé			
3-4 Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation	16	7,8	43,3	51,1
Activité habilitante : Amélioration de la politique, de la planification et l'examen en matière de biodiversité	17			
Totaux		239,1	1 519,5	1 758,5

Financements pour la préparation de projets

18. Pour aider les pays à élaborer pleinement une idée de projet (FIP) et en faire une proposition à soumettre à l'agrément de la directrice générale, le FEM commence souvent par

accorder un premier financement pour la préparation du projet (financement PPG). Cent douze (112) financements PPG ont été approuvés au cours de la période considérée, représentant un montant de 24,3 millions de dollars⁸.

Appui à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques rattaché à la Convention sur la diversité biologique

19. Au cours de la période sous revue, aucun projet national en appui à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques n'a été présenté.

Aide à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique

20. Au cours de la période sous revue, le FEM a approuvé trois projets nationaux (Madagascar, Panama et Soudan) destinés à renforcer les capacités techniques, juridiques et institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Il a investi 3,9 millions de dollars et mobilisé 24,2 millions de dollars de cofinancement.

Contribution des Programmes à impact à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité

Systèmes alimentaires et occupation et restauration des sols

21. Le Programme à impact sur les systèmes alimentaires et l'occupation et la restauration des sols s'attaque aux moteurs sous-jacents des systèmes alimentaires non durables et du changement d'affectation des terres en aidant les pays à adopter une approche plus globale et systémique. Un cadre d'utilisation durable des terres coordonné, rationnel et plus respectueux de l'environnement au niveau du pays ou de la circonscription territoriale est essentiel pour garantir une production alimentaire et des chaînes d'approvisionnement en produits alimentaires efficaces, protéger l'environnement et promouvoir la prospérité humaine. Ce Programme à impact vise trois objectifs : 1) Promouvoir des systèmes alimentaires durables afin de répondre à la demande mondiale croissante, 2) Promouvoir les chaînes d'approvisionnement en produits agricoles sans déforestation pour ralentir la perte des forêts tropicales, et 3) Promouvoir la restauration des paysages dégradés pour une production durable et préserver les services écosystémiques.

22. Le tableau 6 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées aux Programmes à impact sur les systèmes alimentaires et l'occupation et la restauration de sols à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays. Sur les 281,2 millions de dollars de financement consacrés par le FEM aux projets dans le cadre de ce Programme à impact, 95,3 millions de dollars provenaient des allocations affectées au domaine d'intervention « diversité biologique » dans le cadre du STAR.

⁸ Ces chiffres incluent le montant intégral des financements PPG des programmes-cadres qui bénéficient notamment des ressources allouées à la biodiversité.

Tableau 6. Répartition cumulative des ressources affectées au Programme à impact « Systèmes alimentaires et occupation et restauration des sols » pendant FEM-7 à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019)

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement des projets par le FEM (en millions de dollars)	Cofinancement (en millions de dollars)	Ressources totales (USD millions)
Systèmes alimentaires et occupation et restauration des sols 5, 7, 14, 15	281,2	2 515,4	2796,6

Gestion durable des forêts

23. Le Programme à impact « Gestion durable des forêts » (GDF) porte sur la gestion et la protection durables des forêts dans trois biomes clés : le bassin amazonien, le bassin du Congo et les forêts des zones arides. Les investissements du projet visent à maintenir l'intégrité écologique de biomes entiers et à assurer une coordination transfrontalière régionale efficace.

24. Les investissements antérieurs consacrés à gestion durable des forêts étaient souvent isolés et principalement axés sur l'intégration des principes de GDF dans les projets de gestion des terres à l'échelle du projet uniquement. Le Programme à impact « Gestion durable des forêts » s'attaque aux facteurs de perte et de dégradation des forêts par des stratégies visant à créer un environnement plus propice à la gouvernance forestière, soutenir la planification de l'utilisation rationnelle des terres dans des paysages à usage mixte, renforcer la gestion et le financement des aires protégées, clarifier le régime foncier et d'autres politiques pertinentes, soutenir la gestion des terres d'agriculture commerciale et de subsistance afin de réduire les pressions exercées sur les forêts adjacentes, et recourir à des mécanismes financiers et à des incitations pour assurer une gestion durable des forêts.

25. Le tableau 7 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées par le FEM au Programme à impact « Gestion durable des forêts » à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays. Sur les 241,3 millions de dollars de financement consacrés par le FEM aux projets dans le cadre de ce Programme à impact, 92 millions de dollars provenaient des allocations affectées au domaine d'intervention « diversité biologique » au titre du STAR.

⁹Ces chiffres n'incluent ni les allocations pour frais versées aux Agences ni les financements pour la préparation des projets.

Tableau 7. Répartition cumulative des ressources consacrées au Programme à impact « Gestion durable des forêts » pendant FEM-7 et contribution desdites ressources à la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité pendant la période sous revue (du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019)¹⁰

Programme à impact « Gestion durable des forêts »	Objectifs d’Aichi pour la biodiversité	Financement des projets par le FEM (en millions de dollars)	Cofinancement (en millions de dollars)	Ressources totales (en millions de dollars)
Programme pour des paysages durables en Amazonie	7, 11, 14, 15 et 19	88,3	509,5	597,8
Programme pour des paysages durables dans le bassin du Congo	7, 11, 14, 15 et 19	57,2	387,4	444,6
Programme pour des paysages durables dans les zones arides	7, 11, 14, 15 et 19	95,8	809,1	904,9
Totaux		241,3	1 706	1 947,3

Villes durables

26. Le Programme à impact « Villes durables » s’appuie sur l’expérience du Programme intégré pilote sur les villes durables poursuivi pendant FEM-6. L’objet du programme reste la même, à savoir soutenir la planification urbaine durable et intégrée en améliorant le cadre stratégique et financier afin de promouvoir des innovations qui améliorent les infrastructures urbaines et de repenser le mode de fonctionnement des villes à tous les niveaux et pour toutes les parties prenantes. Le Programme à impact soutient la planification urbaine durable en apportant des solutions spatialement intégrées dans les domaines de l’énergie, du bâtiment, des transports, des systèmes alimentaires urbains, de la gestion des déchets solides municipaux, de l’utilisation des espaces et équipements écologiques.

27. Le programme produira des résultats à travers deux composantes interdépendantes, à savoir : a) promotion de modèles commerciaux innovants pour des solutions et des investissements intégrés au niveau de la ville, et b) renforcement de l’échange de connaissances sur la planification et les investissements en matière de durabilité urbaine. Le programme aura de multiples effets positifs pour l’environnement mondial grâce à la décarbonisation, à la réduction de la dégradation des terres et à l’élimination des substances

¹⁰ Ces chiffres n’incluent ni les allocations pour frais versées aux Agences ni les financements pour la préparation des projets.

chimiques dangereuses. En ce qui concerne la CDB, l'accent que le programme met sur l'aménagement du territoire fondé sur des données probantes aura le plus de retombées positives pour la biodiversité.

28. Le tableau 8 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées par le FEM au Programme à impact « Villes durables » à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays. Sur les 146,7 millions de dollars de financement consacrés par le FEM aux projets dans le cadre de ce Programme à impact, 33,3 millions de dollars provenaient des allocations affectées au domaine d'intervention « diversité biologique » dans le cadre du STAR.

Tableau 8. Répartition cumulative des ressources affectées au Programme à impact « Villes durables » pendant FEM-7 à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019)¹¹

	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement des projets par le FEM (en millions de dollars)	Cofinancement (en millions de dollars)	Ressources totales (en millions de dollars)
Programme à impact sur les villes durables	2, 14, 15	146,7	1 689,8	1 836,5

Autres contributions du FEM à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité

Adaptation au changement climatique

29. Le FEM administre deux fonds fiduciaires distincts ayant pour priorité l'adaptation au changement climatique, à savoir le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) et le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA). Ces fonds ont été établis pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement en lien avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Certains des projets approuvés au cours de la période considérée contribuent au Plan stratégique pour la biodiversité et aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

30. Le tableau 9 ci-dessous présente la contribution des ressources du Fonds pour les PMA à la réalisation des Objectifs d'Aichi 7 et 14, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays.

Tableau 9. Répartition cumulative des ressources du Fonds pour les PMA programmées par le FEM pendant FEM-7, et contribution de ces ressources à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019)¹²

¹¹ Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des Objectifs d'Aichi spécifiques.

¹² Ces chiffres n'incluent ni les allocations pour frais versées aux Agences ni les financements pour la préparation des projets. .

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement des projets par le Fonds pour les PMA (en millions de dollars)	Cofinancement (en millions de dollars)	Ressources totales (en millions de dollars)
Objectif 7	16,3	58,3	74,6
Objectif 14	10,0	10,5	20,5
Totaux	26,3	68,8	93,01

Domaine d'intervention « eaux internationales »

31. Le domaine d'intervention « eaux internationales » aide les pays à gérer ensemble leurs bassins d'eaux de surface, leurs bassins d'eau souterraine et leurs systèmes côtiers et marins transnationaux afin de favoriser le partage des avantages découlant de leur utilisation. Les écosystèmes aquatiques transnationaux complexes présentent une myriade de besoins et recoupent de nombreux thèmes sectoriels en faisant fi des frontières politiques. Par conséquent, la définition d'objectifs de politiques efficaces, conjuguée avec des investissements, exige de travailler à toutes les échelles, avec un éventail de parties prenantes, dans les secteurs public et privé et à travers l'ensemble du bassin hydrographique, depuis la source jusqu'à la mer, voire au-delà. Ces principes sont fondamentaux pour les investissements de FEM-7 dans le domaine des eaux internationales. Trois objectifs cruciaux constituent les cibles des investissements dans le domaine d'intervention « eaux internationales » pendant FEM-7, à savoir : 1) améliorer les perspectives d'une économie bleue afin de réduire les menaces pesant sur les eaux marines et côtières ; 2) améliorer la gestion dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale, et 3) améliorer la sécurité hydrique dans les écosystèmes dulcicoles.

32. Le tableau 10 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées par le FEM dans le domaine des eaux internationales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays.

Tableau 10. Répartition cumulative des ressources du FEM par objectif et par programme dans le domaine d'intervention « eaux internationales » pendant FEM-6 et contribution de ces ressources à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019)¹³

Objectif et programme liés aux eaux internationales	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets (en millions de dollars)	Cofinancement (en millions de dollars)	Ressources totales (en millions de dollars)
Objectif 1 : Économie bleue	6, 8, 11	52,1	273,4	325,5
Objectif 2 : Gestion dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale	6 et 11	0	0	0
	6,11, 14	38,4	391,0	429,4
Objectif 3 : Écosystèmes d'eau douce				
Totaux		90,5	664,4	754,9

Instruments financiers autres que les aides directes

33. Les parties prenantes du FEM sont de plus en plus attirées par l'utilisation d'instruments autres que les aides directes pour le financement mixte comme mécanisme de renforcement de la participation du secteur privé. Le financement mixte vise à utiliser les ressources publiques limitées pour débloquer de nombreuses sources importantes de financement du secteur privé, et a par conséquent suscité un grand intérêt ces dernières années, y compris celui du Guichet de promotion du secteur privé de l'Association internationale de développement, et a mis davantage l'accent sur la stimulation de l'investissement privé par de nombreux fonds bilatéraux et multilatéraux. L'expérience du FEM dans l'utilisation des instruments financiers autres que les aides directes montre que le financement mixte peut être un instrument efficace.

34. Dans le cadre de FEM-7, le FEM accélère le recours aux instruments financiers autres que les aides directes pour assurer le financement mixte dans l'optique d'améliorer l'état de l'environnement mondial et catalyser les investissements des marchés financiers aux niveaux mondial et national, dans le droit fil des objectifs retenus dans les domaines d'intervention.

¹³ Ces chiffres n'incluent ni les allocations pour frais versées aux Agences ni les financements pour la préparation des projets.

35. Pendant la période sous revue, un projet faisant appel à un instrument autre qu'une aide directe a été approuvé qui contribue directement aux Objectifs d'Aichi 2 et 5, tel que présenté dans le tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11. Répartition cumulative des ressources du FEM consacrées au Programme sur les instruments financiers autres les aides directes et contribution de ces ressources à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019)¹⁴

Projet faisant appel à un instrument financier autre qu'une aide directe	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Aide apportée par le FEM aux projets (en millions de dollars)	Cofinancement (en millions de dollars)	Ressources totales (en millions de dollars)
Fonds pour les titres alimentaires : un fonds pour financer des chaînes d'approvisionnement durables à grande échelle dans les marchés émergents	2,5	15,0	773,3	788,3
Totaux		15,0	773,3	788,3

Programme de microfinancements

36. Au cours de la période considérée, le FEM a approuvé la première phase du Programme de microfinancements de FEM-7 pour un montant total de 64 millions de dollars. Cette phase comprend une composante sur la biodiversité représentant 21 millions de dollars des ressources du FEM, qui a mobilisé un cofinancement d'un montant égal. En outre, le FEM a approuvé sept propositions de programmes nationaux reclassés (Brésil, Costa Rica, Égypte, Inde, Kenya, Malaisie et Philippines) et un projet de grande envergure (Équateur) ayant des composantes dédiées à la biodiversité financées sur ressources du STAR pour un montant total d'environ 18,8 millions de dollars de ressources du FEM et un cofinancement prévu pour ces composantes s'élevant à 29,3 millions de dollars.

37. Selon le rapport annuel de suivi du Programme de microfinancements pour l'exercice 18 (de juillet 2018 à juin 2019), le portefeuille en cours de projets de microfinancements financés par des fonds du FEM s'élevait à 3 182 projets représentant 108,5 millions de dollars pour un cofinancement de 99,5 millions de dollars. La répartition par domaine d'intervention de tous les projets financés par le Programme de microfinancements en cours de mise en œuvre est restée largement favorable au domaine d'intervention « diversité biologique », considérée comme domaine prioritaire, qui représentait la plus grande part du portefeuille, soit 40 %.

38. Avec 408 projets sur la biodiversité financés par le Programme de microfinancements réalisés au cours de l'exercice 18, le Programme a contribué à maintenir ou à améliorer l'état

¹⁴ Ces chiffres n'incluent ni les allocations pour frais versées aux Agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des Objectifs d'Aichi spécifiques.

de conservation d'au moins 859 espèces, et a eu une incidence positive sur 172 aires protégées et 244 aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC), couvrant une superficie totale de 5,8 millions d'hectares. En outre, 162 paysages terrestres et marins cibles au total faisaient l'objet d'une conservation communautaire améliorée et d'une utilisation durable. En ce qui concerne l'utilisation durable de la biodiversité, un total de 471 produits issus de cette ressource ont bénéficié d'une promotion dans le cadre de projets financés par le Programme de microfinancements.

39. Le portefeuille du Programme de microfinancements dans le domaine d'intervention « diversité biologique » a concentré son soutien sur l'amélioration de l'efficacité de la gestion des aires protégées et la prise en compte systématique de la préservation de la biodiversité et de l'utilisation durable dans les zones et secteurs d'activité productive terrestres et marins. Dans le cadre de FEM-7, le Programme de microfinancements entend poursuivre son approche intersectorielle intégrée en finançant des projets impulsés par la communauté. Les initiatives stratégiques du Programme de microfinancements pendant FEM-7 qui visent des retombées positives dans le domaine d'intervention « diversité biologique » sont notamment les suivantes : conservation communautaire des écosystèmes et espèces menacés ; gestion durable de l'agriculture et des ressources halieutiques ; coalition locale ou mondiale pour la gestion des produits chimiques et des déchets ; et solutions urbaines durables. Ces initiatives stratégiques du Programme de microfinancements ainsi que chacune des stratégies-programmes de pays qu'il soutient s'alignent sur les orientations de programmation générales pour FEM-7, y compris celles portant sur l'établissement de rapports sur le cadre de résultats du FEM et les indicateurs liés à la biodiversité.

40. En ce qui concerne la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité et les Objectifs d'Aichi, le Programme de microfinancements continue également de travailler avec divers autres bailleurs de fonds et de mobiliser des cofinancements à l'appui de la Caisse du FEM, y compris de la part des Gouvernements allemand (APAC), australien (résilience des écosystèmes) et japonais (résilience socioécologique des zones de production) dans les domaines clés suivants :

- la reconnaissance des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques des populations autochtones. et des communautés locales telles que traitées par le Groupe de travail de la CDB sur l'application des articles 8j (connaissances traditionnelles) et 10c (usage coutumier), y compris par le biais de partenariats avec le réseau des femmes autochtones pour la biodiversité (IWBN), à l'instar de Red de Mujeres en Amérique latine et du Pacte des populations autochtones d'Asie (AIPP) ;
- la contribution des populations autochtones et des communautés locales aux services de pollinisation et aux modèles de « partage des terres » appliqué à la connectivité des écosystèmes et à la conservation des couloirs, tel que recommandé par le rapport d'évaluation mondiale de la Plateforme intergouvernementale pour la science et les politiques sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) d'avril 2019 ;

- la gouvernance partagée des aires protégées gérées par le gouvernement (type A et B de l’IUCN), des aires protégées et/ou conservées gérées par le secteur privé (type C de l’IUCN), notamment en vue du ciblage de grappes de microfinancements à l’échelle paysagère sur et autour de sites du patrimoine mondial de l’UNESCO, de réserves de biosphère, de sites Ramsar, de géoparc et d’aires protégées marines, y compris les aires marines soumises à une gestion locale ;
- le rôle des aires et territoires conservés par les populations autochtones et les communautés (APAC) dans la poursuite de l’Objectif d’Aichi 11, notamment grâce à une collaboration active avec le Groupe de travail de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l’IUCN sur d’« autres mesures de conservation efficaces par zone » reconnues par la décision CBD/COP/DEC/14/8 de la 14^e Conférence des Parties à la CDB tenue à Charm el-Cheikh (Égypte), en tant que contribution au nouveau cadre stratégique de la CDB pour l’après 2020 et au nouveau contrat en faveur de la nature (*New Deal for Nature*).

II. SUITE DONNÉE PAR LE FEM AUX ORIENTATIONS REÇUES DE LA 14^E CONFÉRENCE DES PARTIES A LA CDB

41. À la 14^e Conférence des Parties, ces dernières ont communiqué des orientations au FEM concernant divers sujets¹⁵. Les orientations particulières sur les opérations du FEM et des sujets thématiques spécifiques relatifs à la biodiversité ont été dûment prises en compte et un compte rendu de l’état d’avancement des suites données par le FEM à ces orientations est fourni dans le tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12 : Décision adoptée par la 14^e Conférence des Parties à la CDB (Décision 14/23) et réponses du FEM

Décision de la 14 ^e Conférence des Parties :	Réponse du FEM
Accueille avec satisfaction la conclusion réussie de la septième reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial, et exprime ses remerciements pour le soutien financier continu des Parties et des gouvernements en faveur de l'exécution des tâches du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans ses dernières années et pour leur appui à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 dans ses deux premières années ;	N'appelle pas de réponse.
Note que les indications de programmation relatives à la diversité biologique pour la septième reconstitution des ressources du Fonds d'affectation spéciale reflètent les orientations	N'appelle pas de réponse.

¹⁵ Voir la décision XIV/23.

Décision de la 14 ^e Conférence des Parties :	Réponse du FEM
adoptées par la Conférence des Parties à sa treizième réunion, qui comprennent les orientations consolidées au mécanisme de financement et le cadre quadriennal des priorités de programme (juillet 2018 à juin 2022), ainsi que de plus amples directives ¹⁶ ;	
<i>Se félicite du processus entrepris par le Fonds pour l'environnement mondial pour analyser et améliorer ses garanties environnementales et sociales et les systèmes correspondants de ses agences, ainsi que ses orientations visant à intégrer la question du genre dans sa nouvelle stratégie de mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes, en notant que les résultats seront applicables à tous les projets financés par le Fonds, et invite le Fonds à informer la Conférence des Parties de la manière dont il prend en compte les lignes directrices facultatives de la Convention sur les garanties dans les mécanismes de financement de la diversité biologique dans cet important processus ;</i>	Le Conseil du FEM a approuvé la version actualisée de la Politique relative aux mesures de sauvegarde environnementale et sociale en décembre 2018 ¹⁷ . La politique actualisée est substantiellement conforme aux directives volontaires. Le Secrétariat facilite actuellement un processus d'examen de l'observance par les Agences des normes minimales contenues dans la politique actualisée.
<i>Prend note de l'examen et de la mise à jour en cours de la politique du Fonds pour l'environnement mondial sur les sauvegardes et les règles d'engagement avec les peuples autochtones par rapport aux critères de bonnes pratiques ;</i>	Le Conseil du FEM a approuvé la version actualisée de la Politique relative aux mesures de sauvegarde environnementale et sociale en décembre 2018 ¹⁸ . La politique actualisée s'aligne sur les meilleures pratiques internationales, notamment en ce qui concerne la collaboration avec les populations autochtones et l'application du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLC).
<i>Invite le Fonds pour l'environnement mondial à maintenir, de manière efficace, son appui des activités de mise en œuvre nationales dans le cadre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, afin de permettre aux Parties d'accroître leurs progrès en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi d'ici 2020 ;</i>	Le FEM continue de soutenir les projets impulsés par les pays dans le cadre de FEM-7 en vue de mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique conformément aux orientations de programmation de FEM-7 et à la stratégie adoptée pour FEM-7 dans le domaine de la biodiversité. Au cours de la période sous

¹⁶ Voir la décision XIII/21.

¹⁷ FEM, 2018, [Politique actualisée sur les normes environnementales et sociales](#), document du Conseil du FEM GEF/C.55/07/Rev.01.

¹⁸ Ibid.

Décision de la 14^e Conférence des Parties :	Réponse du FEM
	revue, le FEM a approuvé trois projets nationaux (Madagascar, Panama et Soudan) destinés à renforcer les capacités techniques, juridiques et institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Il a investi 3,9 millions de dollars et mobilisé 24,2 millions de dollars de cofinancement.
<p><i>Invite le Fonds pour l'environnement mondial, en accord avec les orientations consolidées contenues à la décision XIII/21, à continuer de fournir à toutes les Parties admissibles un appui pour le renforcement des capacités :-</i></p> <p>(a) Sur les questions identifiées par les Parties pour faciliter la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, y compris les projets de coopération régionale, dans le but de faciliter le partage des expériences et des enseignements tirés, et de tirer profit des synergies qui en découlent ;</p> <p>(b) Sur l'utilisation du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, sur la base des expériences et des enseignements tirés du projet sur le renforcement continu des capacités pour une participation efficace au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et en utilisant les ressources du domaine d'intervention de la biodiversité ;</p>	Le FEM continue de soutenir des projets impulsés par les pays qui visent à renforcer les capacités pendant FEM-7 pour la mise en application des Protocoles de Nagoya et de Carthagène, comme décrit dans la stratégie du FEM pour la biodiversité, y compris le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, en tenant compte de l'utilisation actuelle du portail hébergé par le Secrétariat de la CDB.
<p><i>Invite le Fonds pour l'environnement mondial à continuer de dégager des fonds afin de soutenir les Parties admissibles dans l'application du Protocole de Cartagena, en particulier :</i></p> <p>(a) Aider les Parties admissibles qui ne l'ont pas encore fait, à adopter toutes les mesures nécessaires pour appliquer le Protocole ;</p> <p>(b) Aider les Parties admissibles à respecter leurs engagements d'établissement de rapports au titre du Protocole, y compris l'élaboration et</p>	Le FEM continuera de soutenir les projets impulsés par les pays dans le cadre de FEM-7 pour la mise en application du Protocole de Cartagena, comme décrit dans la stratégie du FEM pour la biodiversité, y compris les quatrièmes rapports nationaux. Aucune proposition n'a été soumise au cours de la période considérée.

Décision de la 14 ^e Conférence des Parties :	Réponse du FEM
<p>présentation de leurs quatrièmes rapports nationaux au titre du Protocole ;</p> <p>(c) Aider les Parties à mettre en œuvre des plans d'action sur le respect des obligations et la réalisation du respect des obligations en vertu du Protocole ;</p>	
<p><i>Invite le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres organismes de financement pertinents à libérer des fonds pour des projets régionaux en appui à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena, y compris des projets destinés à renforcer des capacités scientifiques qui appuieraient les mesures prises par les pays pour détecter et identifier des organismes vivants modifiés, et en particulier qui pourraient promouvoir le partage d'expériences et des enseignements tirés Nord-Sud et Sud-Sud ;</i></p>	<p>Le FEM continuera de soutenir les projets impulsés par les pays dans le cadre de FEM-7 pour la mise en application du Protocole de Cartagena, comme décrit dans la stratégie du FEM pour la biodiversité. Aucune proposition n'a été soumise au cours de la période considérée.</p>
<p><i>Exprime sa satisfaction concernant le soutien financier accordé par le Fonds pour l'environnement mondial à plusieurs Parties admissibles afin d'appuyer la préparation de leurs rapports nationaux provisoires sur la mise en œuvre de leurs obligations en vertu du Protocole de Nagoya, et prend note de l'importance de rendre le soutien financier disponible à point nommé afin de soutenir l'établissement et la présentation des rapports nationaux avant la date limite ;</i></p>	<p>N'appelle pas de réponse.</p>
<p><i>Invite le Fonds pour l'environnement mondial à continuer de soutenir les Parties admissibles dans leur application du Protocole de Nagoya, y compris l'adoption des mesures législatives, administratives et de politique générale sur l'accès et le partage des avantages et de modalités institutionnelles connexes, et à dégager des fonds à cet effet ;</i></p>	<p>Le FEM continue de soutenir les projets impulsés par les pays dans le cadre de FEM-7 pour la mise en application du Protocole de Nagoya, comme décrit dans la stratégie du FEM pour la biodiversité. Au cours de la période sous revue, le FEM a approuvé trois projets nationaux (Madagascar, Panama et Soudan) destinés à renforcer les capacités techniques, juridiques et institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Il a investi 3,9 millions de dollars et mobilisé 24,2 millions de dollars de cofinancement.</p>
<p><i>Considère que le sixième bilan global du Fonds pour l'environnement mondial réalisé par le</i></p>	<p>Dans le cadre de son soutien continu à la mise en œuvre de Programmes intégrés pilotes de FEM-6</p>

Décision de la 14 ^e Conférence des Parties :	Réponse du FEM
<p>Bureau indépendant d'évaluation du Fonds et achevé en décembre 2017 constitue une bonne base pour le cinquième examen de l'efficacité du mécanisme de financement, tout comme les communications y afférentes reçues des Parties, et <i>invite</i> le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à prendre les mesures suivantes afin d'améliorer davantage l'efficacité du mécanisme de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Continuer à améliorer la conception, la gestion et l'efficacité des programmes intégrés pilotes de la sixième reconstitution, des programmes à impact de la septième reconstitution, des autres démarches programmatiques et projets plurisectoriels afin de lutter contre les moteurs de la dégradation de l'environnement ; (b) Promouvoir la sensibilisation aux processus existants relevant du Commissaire au règlement des différends comme moyen de régler les plaintes liées au fonctionnement du mécanisme de financement ; c) Améliorer davantage la durabilité des projets et programmes financés, dont le financement durable des aires protégées ; d) Continuer à améliorer l'efficacité et la responsabilité du partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial ; e) Inclure l'information suivante dans son rapport à la quinzième réunion de la Conférence des Parties : <ul style="list-style-type: none"> (i) Progrès accomplis dans l'application de la nouvelle politique de cofinancement ; (ii) Efficacité du réseau d'agences du Fonds pour l'environnement mondial ; 	<p>et à la formulation, à l'élaboration et à la mise en œuvre des Programmes à impact de FEM-7 et d'autres approches programmatiques, le FEM reste déterminé à améliorer la performance de tous les éléments de la conception, de la gestion et de la mise en œuvre.</p> <p>Le FEM continue de sensibiliser les pays pouvant prétendre à ses financements aux processus et procédures qui relèvent de la responsabilité du Commissaire au règlement des conflits.</p> <p>Le FEM reste déterminé à assurer la durabilité de tous ses projets et programmes, et en particulier son soutien au financement durable des systèmes d'aires protégées, qui reste un domaine d'investissement prioritaire dans la stratégie pour la biodiversité pendant FEM-7.</p> <p>Le FEM continue d'améliorer l'efficacité et l'éthique de responsabilité de son réseau en utilisant les mécanismes en place de responsabilisation et de gestion.</p> <p>La section III du présent rapport résume : a) les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la nouvelle politique de cofinancement ; et b) la performance du réseau d'Agences du FEM.</p>
<p><i>Encourage</i> la Secrétaire exécutive à collaborer étroitement avec le Fonds pour l'environnement mondial lors de la transition au cadre mondial de</p>	Depuis la 14 ^e Conférence des Parties, le FEM collabore activement avec les instances de la CDB à la transition vers le cadre mondial de la

Décision de la 14 ^e Conférence des Parties :	Réponse du FEM
la biodiversité pour l'après-2020 ;	biodiversité pour l'après-2020 et il entend poursuivre cette collaboration. Le personnel du Secrétariat du FEM a participé à la Consultation régionale sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 pour l'Asie Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, faisant connaître son expérience en matière d'appui à la mise en œuvre de la CDB. En outre, le personnel du Secrétariat du FEM a assisté aux première et deuxième réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La Secrétaire exécutive par intérim a assisté à la 57 ^e réunion du Conseil du FEM tenue en décembre 2019 et a présenté à ce dernier un aperçu des discussions sur le cadre pour l'après-2020. L'un des coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée a également présenté un résumé des progrès accomplis à ce jour par ce groupe sur l'élaboration de l'avant-projet de cadre mondial de la biodiversité à cette occasion. Le Secrétariat du FEM communique et collabore de manière continue avec le Secrétariat de la CDB et la Secrétaire exécutive dans le cadre de ce processus.

III. MISE EN ŒUVRE DU PORTEFEUILLE

Réalisation des objectifs de développement des projets et évolution de la mise en œuvre

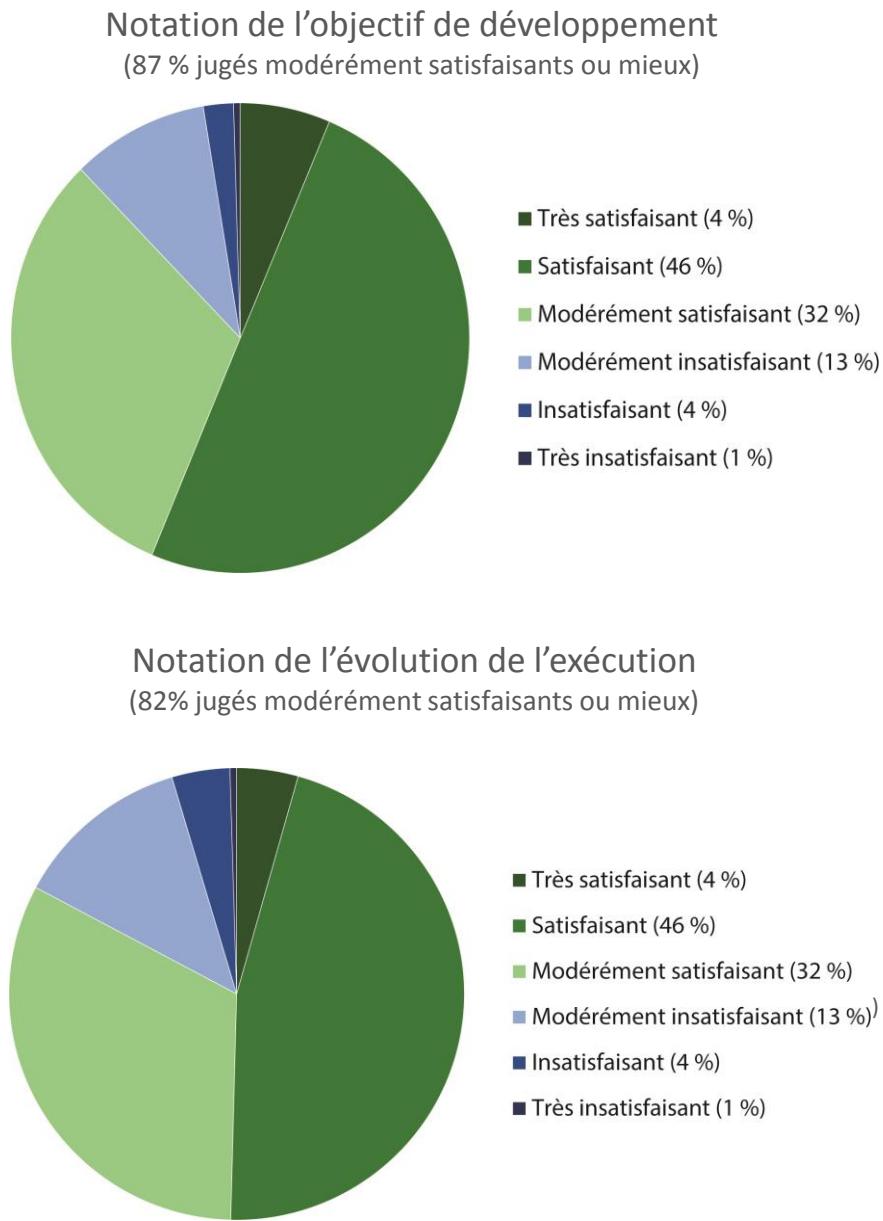
42. Chaque année, les Agences évaluent elles-mêmes les dimensions de la réalisation des *objectifs de développement des projets et les progrès accomplis* dans la mise en œuvre dans les rapports d'exécution des projets (PIR), conformément à la politique de suivi et d'évaluation du FEM de 2010, suivie de la récente politique de suivi du FEM¹⁹. Bien qu'elles suivent la politique du FEM, les Agences suivent également leurs propres normes et directives pour évaluer les projets.

Les informations présentées dans tous les tableaux et figures ci-après proviennent du portefeuille de projets du FEM en cours durant l'exercice 19, qui comprend 923 projets allant de FEM-3 à FEM-6, sauf indication contraire. Ce portefeuille est composé de projets en cours de mise en œuvre.

¹⁹ FEM, 2019, [GEF Policy on Monitoring](#), document du Conseil GEF/C.56/03/Rev.01.

43. La performance des opérations du FEM dans tous les domaines d'intervention est présentée à la figure 1 ci-dessous.

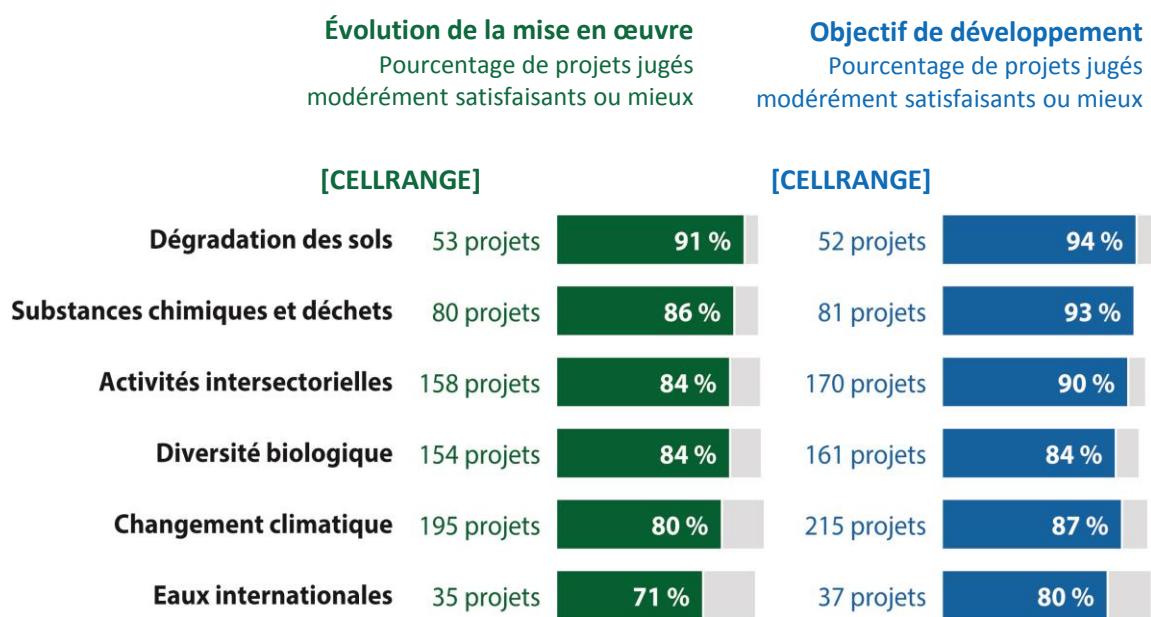
Figure 1. Objectifs de développement et notation de l'évolution de l'exécution du portefeuille en cours du FEM dans tous les domaines d'intervention (exercice 19)



44. La figure 2 présente la proportion des projets poursuivis dans les domaines d'intervention qui ont atteint des performances satisfaisantes. Quatre-vingt-quatre pour cent de la cohorte de projets sur la biodiversité en cours de mise en œuvre durant la période couverte par ce rapport ont été jugés modérément satisfaisants ou mieux quant à leur état d'avancement et à la réalisation de leur objectif de développement. En outre, 84 % de la cohorte de projets multisectoriels, qui font souvent appel à des ressources dédiées à la

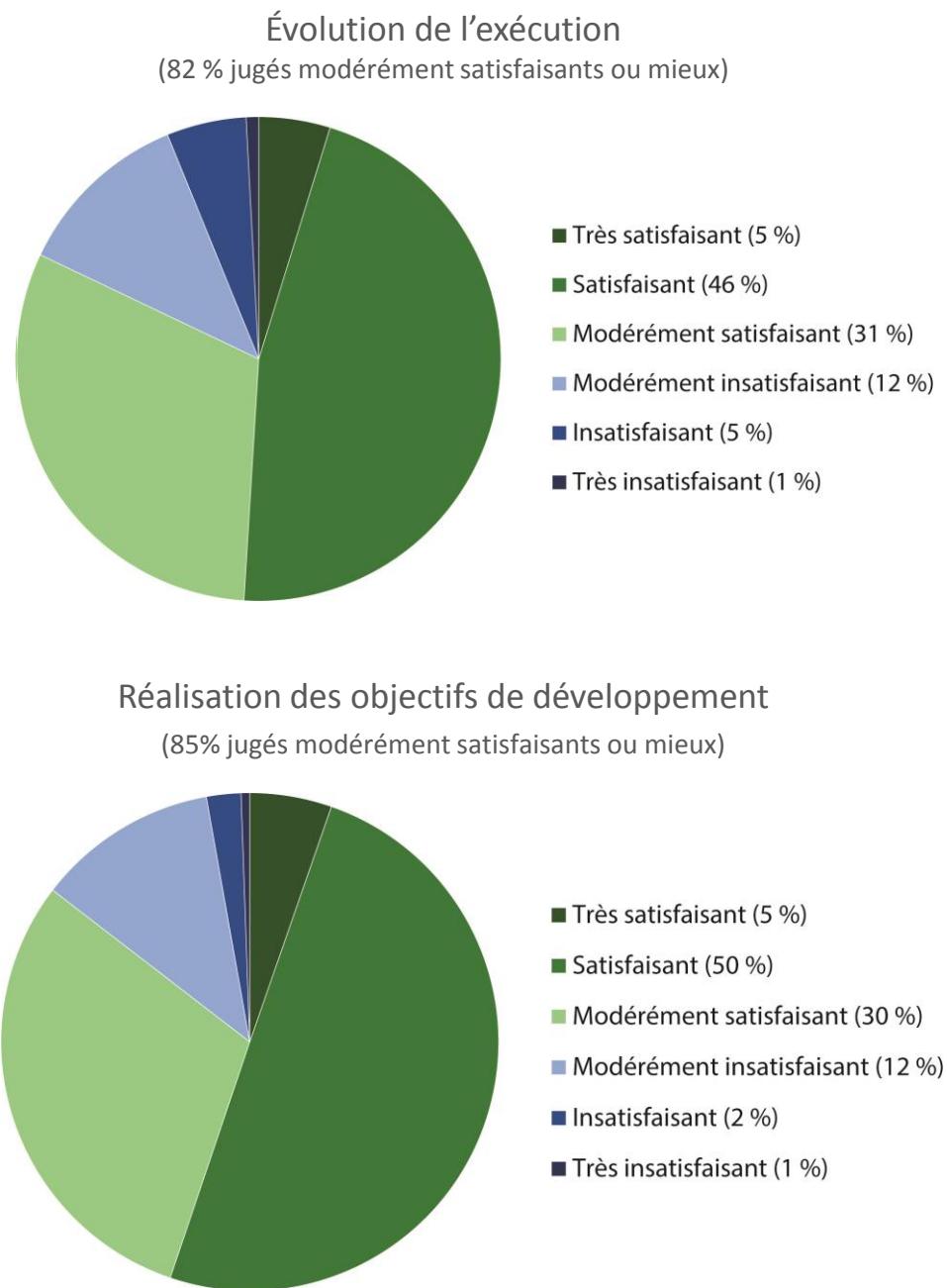
biodiversité, ont été jugés modérément satisfaisants ou mieux quant à leur état d'avancement et 90 % ont été jugés modérément satisfaisants ou mieux pour ce qui est de la réalisation de l'objectif de développement.

Figure 2. Proportion de projets en cours d'exécution jugés satisfaisants par domaine d'intervention (exercice 19)



45. La figure 3 ci-dessous présente les données sur la performance des projets menés dans le domaine d'intervention « diversité biologique » ainsi que des projets multisectoriels utilisant des ressources affectées à la biodiversité. Quatre-vingt-deux pour cent de la cohorte de projets ont été jugés modérément satisfaisants ou meilleurs.

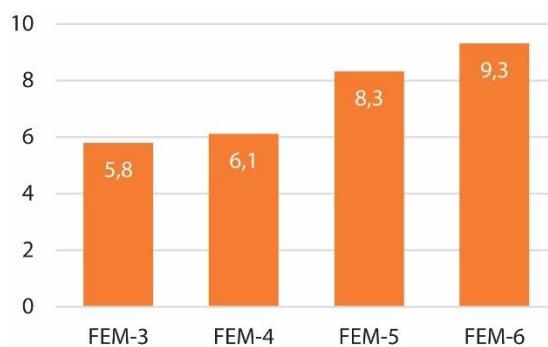
Figure 3. Notation des projets portant sur la biodiversité et des projets multisectoriels utilisant des ressources affectées à la biodiversité (exercice 19)



Accroître le cofinancement sur l'ensemble du portefeuille

46. Grâce aux ressources provenant de sa sixième reconstitution, le FEM a atteint son ratio de cofinancement le plus élevé, soit 9,3 dollars de cofinancement pour chaque dollar prévu pour des projets de FEM-6 approuvés avant le 31 décembre 2019. Ce rapport se mesure en divisant le montant total du cofinancement par le financement du FEM pour chaque projet de moyenne envergure et chaque projet de grande envergure au cours d'une période donnée du FEM, et exprimé sous forme de ratio.

Figure 4. Cofinancement sur l'ensemble des périodes de reconstitution des ressources du FEM²⁰

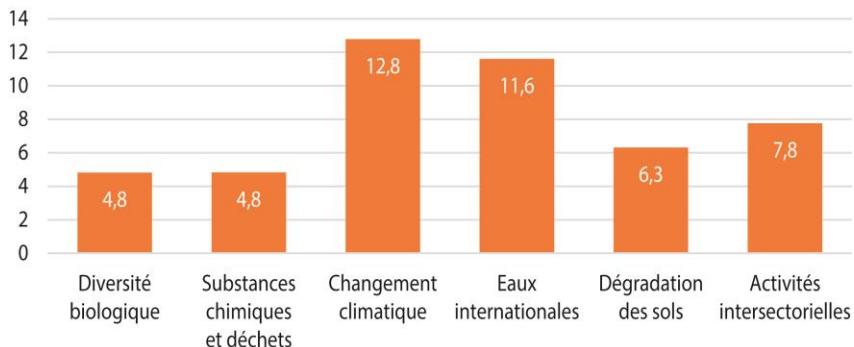


47. Le cofinancement contribue à l'efficacité, à l'impact et à la durabilité des projets et programmes du FEM, notamment en permettant à l'institution d'améliorer l'état environnemental de la planète à plus long terme et à plus grande échelle, et en renforçant les partenariats.

48. Comme le montre la figure 5 ci-dessous, certains domaines d'intervention attirent plus de cofinancement que d'autres. C'est le cas des domaines « changements climatiques » et « eaux internationales » qui ont respectivement des ratios de 12,8 dollars de cofinancement pour 1 dollar du FEM et de 11,6 dollars de cofinancement pour 1 dollar du FEM.

Figure 5. Ratio de cofinancement par domaine d'intervention pour le portefeuille de projets en cours (exercice 19)

²⁰ FEM, 2019, [The GEF Monitoring Report](#), document du Conseil GEF/C.57/03.



49. Le ratio de cofinancement des projets rattachés à un programme et faisant partie du portefeuille d'opérations en cours est plus élevé que celui des projets de grande envergure autonomes. Le ratio de cofinancement s'établit à 1:10,1 pour les projets rattachés à programme et à 1:7,8 pour les projets de grande envergure autonomes.

50. Le ratio de cofinancement pour tous les projets du FEM approuvés au cours de l'exercice 19 a atteint 1:6,7. Ce niveau de cofinancement est proche de l'objectif fixé pour l'ensemble du portefeuille du FEM pour la période couverte par FEM-7, à savoir 1:7. Sur les 2,2 milliards de dollars de cofinancement, 380 millions de dollars provenaient d'entités du secteur privé. Le ratio de cofinancement pour tous les projets du FEM liés à la biodiversité approuvés au cours de l'exercice 19 s'établit à 1: 5,2, soit légèrement au-dessus du ratio de l'ensemble du portefeuille de projets en cours.

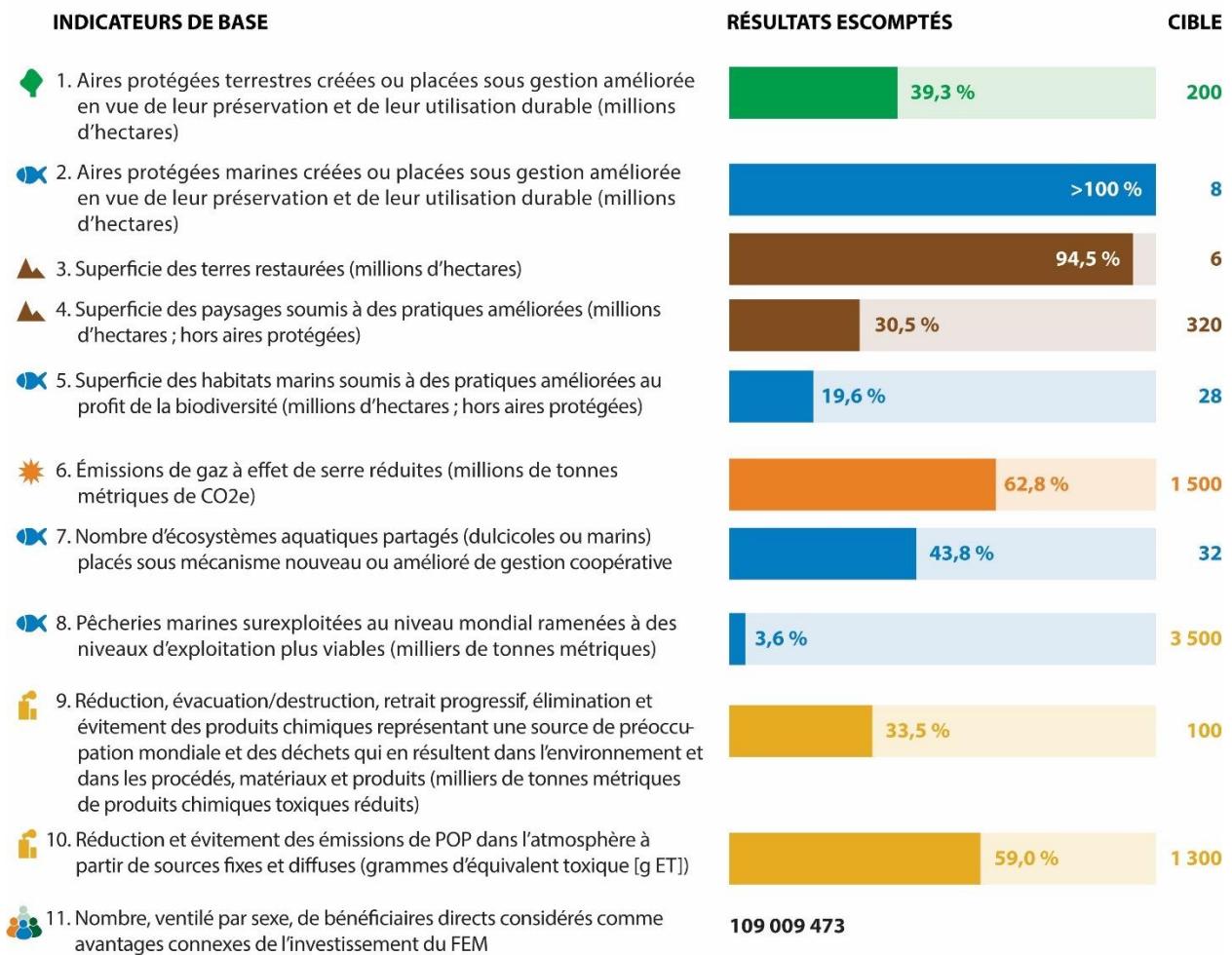
IV. RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES RÉSULTATS ET CIBLES INSTITUTIONNELS À ATTEINDRE PENDANT FEM-7

51. Une série de cibles à atteindre par le FEM a été convenue dans le cadre de l'Accord de reconstitution des ressources de FEM-7²¹. FEM-7 a introduit un cadre de résultats amélioré comprenant onze indicateurs de base qui couvrent les cinq domaines d'intervention et sont tous pertinents pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité compte tenu de l'ampleur et la portée de ces derniers. Les indicateurs de base, ainsi que les sous-indicateurs et méthodes connexes, devraient améliorer sensiblement la capacité du FEM à faire ressortir, suivre, analyser et rendre compte des résultats. Parallèlement, en remplaçant les outils de suivi et cadres de résultats propres à chaque domaine d'intervention, les indicateurs de base permettront une simplification substantielle de l'architecture des résultats du FEM et réduiront considérablement la charge de travail de suivi et de présentation des résultats au niveau des projets et des programmes.

52. La figure 6 ci-dessous présente les cibles cumulées indiquées dans les propositions approuvées par le Conseil du FEM (fiche d'identité de projet - FIP) du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019 ayant un lien avec la CDB et le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Les cibles cumulées représentent les principales réalisations de ces projets.

²¹ FEM, 2018, [Updated Results Architecture for GEF-7](#), document du Conseil GEF/C.54/11/Rev.02.

Figure 6.



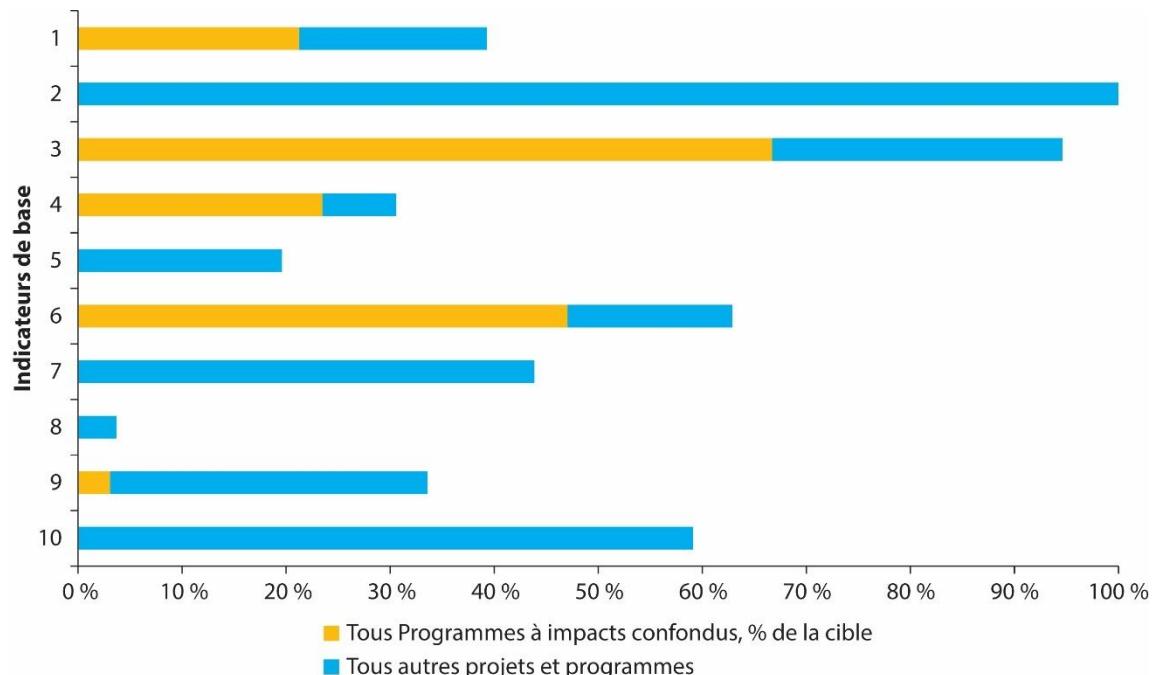
Le nouveau cycle quadriennal d'investissement (FEM-7) va du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022

53. Comme cela a été présenté dans les orientations de programmation et le cadre de résultats pour FEM-7, les Programmes à impact produisent des résultats sur les indicateurs 1

(aires protégées terrestres), 3 (superficie des terres restaurées), 4 (paysages soumis à des pratiques améliorées) et 6 (émissions de gaz à effet de serre réduites).

54. À ce jour, la contribution de tous les Programmes à impact à ces quatre indicateurs de base varie de 21 % à près de 70 % de l'ensemble des cibles de FEM-7 (figure 7), alors que le total des ressources du STAR programmées pour ces programmes ne représente que 23 % des allocations cibles du STAR pour FEM -7.

Figure 7. Résultats obtenus à ce jour au titre de FEM-7 et contribution des Programmes à impact à chaque indicateur de base, y compris le programme de travail de décembre 2019



Légende de la figure 7

- Indicateur de base 1: Aires protégées terrestres créées ou placées sous gestion améliorée en vue de leur préservation et de leur utilisation durable (hectares)
- Indicateur de base 2: Aires protégées marines créées ou placées sous gestion améliorée en vue de leur préservation et de leur utilisation durable (hectares)
- Indicateur de base 3: Superficie des terres restaurées (hectares)
- Indicateur de base 4: Superficie des paysages soumis à des pratiques améliorées (hectares ; hors aires protégées)
- Indicateur de base 5: Superficie des habitats marins soumise à des pratiques améliorées au profit de la biodiversité (hectares ; hors aires protégées)
- Indicateur de base 6: Émissions de gaz à effet de serre réduites (tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone)
- Indicateur de base 7: Nombre d'écosystèmes aquatiques partagés (d'eau douce ou marins) placés sous mécanisme nouveau ou amélioré de gestion coopérative
- Indicateur de base 8: Pêcheries surexploitées au niveau mondial ramenées à des niveaux d'exploitation plus viables (tonnes métriques)
- Indicateur de base 9: Réduction, évacuation/destruction, retrait progressif, élimination et évitement des produits chimiques représentant une source de préoccupation mondiale et des déchets qui en résultent dans l'environnement et dans les procédés, matériaux et produits (tonnes métriques de produits chimiques toxiques réduites)
- Indicateur de base 10: Réduction, évitement des émissions de POP dans l'atmosphère à partir de sources fixes et diffuses (grammes d'équivalent toxique [g ET])

V. RESULTATS PROVENANT DU BUREAU INDEPENDANT D'EVALUATION DU FEM

55. Au cours de la période sous revue, le Bureau indépendant d'évaluation du FEM (Bureau de l'évaluation) a réalisé quatre évaluations et examens pertinents pour le domaine d'intervention « diversité biologique ». Les principaux messages qui se dégagent de ces évaluations sont résumés ci-dessous.

Évaluation de l'appui du FEM à la prise en compte systématique de la biodiversité en 2018²²

56. L'évaluation visait à apprécier la performance et l'efficacité globales des projets du FEM portant sur la prise en compte systématique de la biodiversité, en s'appuyant sur le portefeuille de 471 projets et sur trois études de cas de pays menées en Afrique du Sud, en Colombie et en Inde et rendant compte des expériences tirées de FEM-3 jusqu'à FEM-6.

57. Au moment de l'évaluation, le portefeuille de projets consacrés à la prise en compte systématique de la biodiversité comprenait 471 opérations totalisant 2,34 milliards de dollars en de financement du FEM et 12,73 milliards de dollars de cofinancement. Il est ressorti de l'évaluation que le portefeuille de projets portant sur la prise en compte systématique de la biodiversité avait considérablement augmenté au cours de FEM-6 par rapport aux périodes de reconstitution précédentes, représentant 51 % des projets et 55 % des financements. Il a aussi été noté que les projets sur la prise en compte systématique de la diversité biologique représentaient le plus important portefeuille du FEM, dépassant en volume le portefeuille de projets consacrés aux aires protégées et aux systèmes d'aires protégées pendant FEM-6.

58. L'évaluation a indiqué que la répartition régionale de l'appui à la prise en compte systématique de la biodiversité était généralement cohérente avec la répartition géographique de la biodiversité d'importance mondiale à travers les différentes périodes de reconstitution. L'appui du FEM à la prise en compte systématique de la biodiversité s'est concentré de manière appropriée sur les régions Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes, suivies de l'Afrique. Le rapport note que près des trois quarts des interventions de prise en compte systématique de la diversité biologique visent à encourager l'inclusion d'activités respectueuses de la biodiversité dans les pratiques de production, et plus de la moitié des projets ayant des objectifs de prise en compte de la biodiversité est mis en œuvre dans les secteurs forestier et agricole.

59. Les projets de prise en compte systématique de la biodiversité financés par le FEM sont explicitement conçus pour répondre aux menaces reconnues qui pèsent sur la biodiversité afin d'atténuer leurs effets sur la biodiversité d'importance mondiale. Les projets ont poursuivi cet objectif en appliquant diverses approches englobant notamment l'extension des pratiques de gestion des paysages, l'agroforesterie et les systèmes de production durables, et la connectivité

²² FEM, 2018, GEF's Support to Biodiversity Mainstreaming, <https://www.gefieo.org/evaluations/evaluation-gefs-support-mainstreaming-biodiversity-2018>

biologique reliant les forêts vulnérables aux aires protégées. Les stratégies de mise en œuvre étaient intégratives et à plusieurs niveaux.

60. L'évaluation a indiqué que les expériences tirées des projets valident le modèle de théorie du changement du FEM pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans divers contextes. Cela ressort dans les tendances de programmation au cours des cycles de refinancement successifs, et le modèle reconnaît le processus dynamique et non linéaire de la prise en compte systématique. Cependant, l'évaluation note la nécessité d'une application plus systématique de la théorie du changement dans la mise en œuvre des projets.

61. L'évaluation indique que le portefeuille de projets portant sur la prise en compte systématique de la biodiversité financés par le FEM a été très utile et a joué un rôle important dans la mise en œuvre du mandat de la Convention sur la diversité biologique et de ses pays membres. Le FEM a joué un rôle déterminant dans l'appui à la refonte des politiques nationales et aux cadres de planification qui promeuvent les considérations liées à biodiversité dans tous les secteurs et territoires. S'agissant des performances, les projets du FEM ont réussi éléver²³ la préservation de la biodiversité au niveau des secteurs, des institutions, des politiques et des territoires abritant une biodiversité d'importance mondiale, qui étaient ciblés. Le rapport a également souligné comment une plus petite cohorte de projets et de partenaires nationaux réussissait à accélérer²⁴ la prise en compte systématique de la biodiversité dans les secteurs, les institutions et les territoires. Les processus de prise en compte systématique de la biodiversité gagnent en ampleur et en impulsion et ont commencé à toucher les niveaux systémiques.

62. Les caractéristiques positives qui ont facilité la prise en compte systématique de la biodiversité comprennent l'existence de conditions préalables, notamment des cadres de politiques et de réglementations bien élaborés pour la préservation de la biodiversité, des institutions et des compétences en recherche scientifique reconnues et fiables, et des contextes politiques favorables. Les progrès réalisés dans la prise en compte systématique de la biodiversité ont été directement influencés par des facteurs intermédiaires qui étaient à la fois directement liés à la performance de l'exécution du projet – efficacité, génération des produits en temps opportun, suivi et gestion adaptative — et externes au contexte immédiat du projet – capacités nationales et engagement institutionnel, cycles de gouvernance et conditions politiques et cadre des politiques.

63. Le portefeuille de projets consacrés à la prise en compte systématique de la biodiversité financés par le FEM a apporté un plus sur le plan juridique, réglementaire, socioéconomique et

²³ L'élévation, processus par lequel le secteur de la conservation devient plus efficace pour travailler avec les secteurs économiques et la biodiversité est prise en compte par un éventail plus large de secteurs, d'institutions et d'acteurs. Pour de plus amples informations, voir le [Rapport d'évaluation n° 134](#) du Bureau indépendant d'évaluation du FEM.

²⁴ Transformation, là où la conservation évolue pour passer des aires protégées au paysage plus large, reflétant les changements dans la perception de la conservation de la biodiversité telle qu'elle s'applique à la société ; pour plus de détails, voir le [Rapport d'évaluation n° 134](#) du Bureau indépendant d'évaluation du FEM.

en matière de gouvernance, qui vont au-delà des avantages liés aux surcoûts. Ces avantages incluent des approches innovantes reposant sur des partenariats multipartites qui associent des organisations de base et des institutions de recherche régionales, des plateformes de mobilisation et sensibilisation, et les autorités environnementales nationales. Cependant, l'évaluation a également mentionné les difficultés à rendre que des additionnalités, telles que les effets socioéconomiques et environnementaux découlant de l'aide du FEM.

64. L'évaluation souligne la nécessité mettre davantage l'accent sur les indicateurs quantitatifs, en particulier pour ce qui est des résultats et des effets. L'évaluation a fait observer que les indicateurs et sous-indicateurs de base de FEM-7 sont engagés dans la bonne direction, mais ne sont pas suffisants pour rendre compte des avantages socioéconomiques, des flux financiers et des réformes des politiques et réglementations menées sous l'effet des interventions du FEM.

65. L'évaluation a formulé trois recommandations principales, à savoir : 1) concevoir des interventions portant sur la prise en compte systématique de la diversité biologique dans une perspective à plus long terme et prévoir une enveloppe de ressources pour assurer la durabilité ; 2) améliorer et renforcer la conception et la mise en œuvre du suivi-évaluation afin de faire ressortir les résultats environnementaux, socioéconomiques, financiers, politiques et réglementaires pour évaluer la performance, les retombées positives et les arbitrages ; et aux fins de la gestion adaptative ; 3) le FEM devrait continuer de tirer parti de son pouvoir de mobilisation pour améliorer le processus de conception et d'élaboration de politiques et renforcer la collaboration interministérielle et intersectorielle pour la prise en compte systématique de la diversité biologique.

Examen formatif des Programmes intégrés pilotes, juillet 2018²⁵

66. L'examen formatif des trois Programmes intégrés pilotes (PIP) - Des enseignements ont été tirés des PIP « Promotion de la durabilité et de la résilience des systèmes de production alimentaire en Afrique subsaharienne » et « Élimination du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières » introduits au cours de FEM-6. Ils ont mis en évidence les bonnes pratiques essentielles et les domaines à améliorer afin d'éclairer les futurs programmes du FEM.

67. L'examen a fait état d'observations d'exemples positifs d'alignement sur les priorités nationales grâce à des points d'entrée adéquats, tout en notant que la stratégie risquait de marginaliser certains domaines d'intervention. L'examen a révélé que les projets rattachés au PIP sur les produits de base étaient alignés sur les priorités spécifiques du gouvernement, tandis que le PIP sur la sécurité alimentaire a affiché des synergies entre la biodiversité, le changement climatique et la dégradation des terres, les allocations financières favorisant clairement ce dernier domaine comme point d'entrée. Le rapport a indiqué que les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques » ont été inclus après coup dans la conception du projet. L'examen a révélé que les moteurs du PIP sur les villes

²⁵ FEM, 2017, Formative Review of the GEF Integrated Approach Pilot Programs,
http://www.gefieo.org/sites/default/files/ieo/evaluations/files/iaps-2017_0.pdf

relient les priorités locales de durabilité urbaine à l'atténuation du changement climatique, à la biodiversité et aux substances chimiques. Il a mentionné que l'ambition initiale du PIP sur les villes durables était de créer une plus grande synergie, qui n'a pas été poursuivie plus tard dans la conception. Selon l'examen, l'élimination du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières est prise en compte à travers des interventions dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques », ainsi qu'à travers l'appui à la gestion durable des forêts.

68. L'examen a souligné que la programmation intégrée pour lutter contre les principaux facteurs de dégradation de l'environnement par le biais des PIP permet d'atteindre les objectifs de plusieurs conventions tout en donnant aux pays participants de la possibilité de répondre aux priorités environnementales nationales. Le rapport a observé que tous les projets rattachés aux PIP répondaient aux accords multilatéraux sur l'environnement et aux décisions des conventions mentionnées dans les Orientations de programmation de FEM-6. Les initiatives soutenaient principalement la biodiversité, la dégradation des terres, la gestion durable des forêts et l'adaptation aux changements climatiques. L'examen a souligné que, certes les PIP pouvaient apporter une réponse tous les domaines d'intervention, mais chaque convention a des exigences et des mandats différents, de sorte qu'il a fallu recourir à la médiation et écarter certains objectifs, et laisser échapper des occasions d'intégrer plus étroitement des domaines d'intervention. En outre, selon l'examen, la mesure dans laquelle les programmes s'alignaient sur les priorités environnementales nationales a contribué à accroître l'appropriation des programmes par les pays grâce à des points d'entrée bien choisis. Le rapport a noté que le FEM veillait à ce que les PIP soient pertinents pour les pays participants tout en répondant aux exigences des conventions.

Évaluation de l'appui du FEM à un changement transformateur²⁶

69. Soutenir le changement transformateur est l'une des priorités stratégiques du FEM, y compris son domaine d'intervention « diversité biologique ». L'évaluation a examiné l'expérience du FEM dans la promotion du changement transformateur et identifié les facteurs qui y contribuent. Le but était de diffuser les résultats de l'apprentissage et d'aider le FEM et les organisations partenaires à évaluer les idées de projets et de programmes au préalable afin de déterminer leur probabilité de soutenir leur changement transformateur et la façon dont leur conception pourrait être améliorée.

70. L'évaluation était basée sur un échantillon ciblé de projets achevés qui ont été sélectionnés parce qu'ils répondaient aux critères du changement transformateur et vérifiés par des évaluations indépendantes au niveau des projets²⁷. Sur un ensemble initial de 156 projets proposés par les Agences du FEM, huit cas illustratifs ont été retenus en tenant compte de leur diversité en ce qui concerne les objectifs, la répartition régionale et l'Agence.

²⁶ FEM, 2017, Evaluation of GEF Support for Transformational Change, <http://www.gefio.org/sites/default/files/ieo/evaluations/files/transformational-change-2017.pdf>

²⁷ L'évaluation a utilisé quatre critères pour différencier les interventions transformatrices de celles qui ont « simplement » rencontré un grand succès, qui sont complexes ou de grande envergure : i) pertinence ; ii) profondeur du changement ; iii) ampleur du changement ; et iv) durabilité.

L'échantillon final comprenait quatre cas financés dans le cadre du domaine d'intervention « diversité biologique », à savoir : Projet de protection des zones humides de la plaine de Sanjiang (Chine), Renforcement des systèmes d'aires protégées en Namibie, Programme de création de zones régionales en Amazonie, Phase I (ARPA-I) (Brésil) et Promotion de la rémunération des services environnementaux et des mécanismes connexes de financement durable dans le bassin du Danube (Bulgarie, Roumanie).

71. L'évaluation a identifié plusieurs facteurs contribuant au changement transformateur qui sont pertinents pour les interventions axées sur la biodiversité. Premièrement, les interventions qui ont permis un changement transformateur avaient des objectifs ambitieux en ce qu'ils visaient des changements fondamentaux dans la lutte contre une distorsion du marché ou un goulot d'étranglement systémique qui était la cause première d'un problème environnemental source de préoccupation mondiale. Deuxièmement, le caractère approprié du cadre des politiques a eu un impact important sur la profondeur et l'ampleur des réformes favorisées par toutes les interventions transformatrices. Troisièmement, les interventions qui aboutissent à la transformation établissent un mécanisme de viabilité financière en s'intégrant aux systèmes budgétaires gouvernementaux ou en tirant parti des forces du marché et des intérêts économiques des principales parties prenantes. Quatrièmement, une autre caractéristique commune des interventions qui ont permis un changement transformateur est que la conception des projets était de bonne qualité, la supervision était assurée par une Agence du FEM et l'efficacité de la mise en œuvre et de l'exécution était garantie. Certaines caractéristiques importantes qui déterminent la qualité comprennent des évaluations diagnostiques exhaustives pour recenser les obstacles à surmonter ; la conception cohérente pour cibler tous les obstacles recensés ; la participation à un stade précoce d'agences d'exécution efficaces qui s'approprient les objectifs du projet et sont disposées à apprendre, à ajuster et adapter la conception, la portée et la gestion selon les besoins afin de garantir le succès. Enfin, la transformation peut être assurée par des projets d'envergures différentes.

Évaluation de l'appui du FEM à l'intensification de l'impact des projets en 2019²⁸

72. Cette évaluation visait à mieux cerner les processus par lesquels les projets étaient poursuivis à une plus grande échelle et les conditions dans lesquelles cela se faisait et à en tirer les enseignements. L'évaluation a recueilli des données probantes des expériences antérieures du FEM en matière de poursuite des opérations à une plus grande échelle. Au total 20 cas ont ainsi été évalués dans lesquels des résultats positifs de l'intensification quantitative ont été signalés et les facteurs y ayant contribué ont pu être déterminés. De plus, l'évaluation a inclus 40 cas supplémentaires présentant des degrés divers d'informations quantitatives et qualitatives. Des visites de projets financés par le FEM ont été effectuées dans trois pays : Costa Rica, Macédoine et Maurice.

²⁸ FEM, 2019, Evaluation of GEF Support to Scaling up Impact, <https://www.gefleo.org/evaluations/evaluation-gef-support-scaling-impact-2019>

- Dans le domaine d'intervention « diversité biologique », le rapport a constaté que les résultats standardisés étaient jusqu'à 74,5 fois plus élevés au stade de la poursuite à grande échelle qu'au stade de l'expérimentation dans le même cas. Le rapport a noté que tous les cas de biodiversité visaient à accroître la préservation de la biodiversité à travers différents types d'interventions.
 - L'évaluation a révélé que la période médiane sur laquelle le FEM a apporté son soutien était de dix ans, certains résultats de la poursuite à plus grande échelle étant atteints en 3,5 ans et d'autres en 18 ans. D'autres cas examinés par l'évaluation ont reçu un appui du FEM pendant au moins 25 ans, avec des cibles plus élevées compte tenu de l'échelle des résultats et de la zone géographique. L'évaluation a montré que le succès de la poursuite d'un projet à une plus grande échelle nécessite environ 10 à 15 ans d'efforts soutenus, ce qui a par ailleurs été confirmé par l'expérience plus large consignée dans la littérature et dans des entretiens avec des parties prenantes.
-